



PLUM' INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION COMMUNE DE PLUMAUGAT N° 123

Responsable publication : M. CHEVALIER
☎ : 02.96.83.12.31. – Fax : 02.96.83.15.63.
E-Mail : mairie@plumaugat.fr
Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/>
Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

Mardi 1^{er} Juin 2021

RESUME CM DU 25 Mai 2021 :

(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)

Transport scolaire : demande de remise en service navette Plumaugat – Saint Jouan de l'Isle : M. le Maire expose au CM que 2 familles demandent de rétablir la navette qui existait jusqu'en juin 2020 entre le bourg et St Jouan qui permettait aux lycéens de rejoindre la ligne régulière Dinan – Rennes pour se rendre notamment au lycée de Montauban. Considérant que des jeunes vont étudier au lycée de Montauban à compter de septembre 2021, le CM demande au service transport de la région de rétablir cette navette.

Urbanisme : Permis de Démolir : M. le Maire rappelle au CM la réforme du code de l'urbanisme de 2007 et l'approbation du PLUI de Dinan Agglomération en 2020 qui oblige les communes à délibérer pour réglementer les permis de démolir. Considérant que cette procédure permet de garantir une bonne information sur l'évolution du bâti de la commune, le CM institue à compter du 1^{er} juillet 2021 le permis de démolir pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction.

Devis travaux Eglise : L'adjoint aux bâtiments communaux expose au CM que la société qui vérifie l'installation des cloches a signalé des désordres et préconise des travaux urgents et présente le devis de la société ART CAMP'. Après délibération, le CM décide de réaliser les travaux et autorise M. le Maire à signer les devis.

Budget primitif annexe lotissement Domaine de l'étang tranche 2 : M. le Maire présente au CM le projet de budget annexe 2021 pour la nouvelle tranche du lotissement (Budget de fonctionnement : 211 748 € et Budget investissement : 173 990 €)

Lotissement Domaine de l'étang - 2^{ème} tranche : choix des entreprises Lot 3 : M. le Maire fait part au CM que le lot n° 3 avait été déclaré sans suite, suite à une erreur matérielle et présente l'avis de la commission d'ouverture des plis. Après analyse des offres, le CM retient l'entreprise ALLEZ (réseau AEP).

Travaux salle des fêtes : Avenant n°2 Lot charpente métallique : M. le Maire fait part au CM de l'avancée de ce chantier et propose de réaliser des travaux supplémentaires (+ 950 €). Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer cet avenant.

Travaux salle des fêtes : Avenant n°1 Lot Menuiseries intérieures : M. le Maire fait part au CM de l'avancée de ce chantier et propose de réaliser des travaux supplémentaires : différences sur les blocs portes intérieures (+ 206,43). Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer cet avenant.

Travaux salle des fêtes : Avenant n°1 Lot peinture : M. le Maire fait part au CM de l'avancée de ce chantier et propose de réaliser des travaux supplémentaires : Peinture

extérieure menuiseries alu existantes (+ 1 482,46 €). Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer cet avenant.

Travaux salle des fêtes : Avenant n°1 Lot terrassement - Gros Œuvre : M. le Maire fait part au CM de l'avenant signé avec BSM pour la protection du parquet ce qui engendre une diminution du lot gros œuvre maçonnerie (- 5 003,84 €). Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer cet avenant.

Aménagement square L'HERMINE : choix maître d'œuvre : M. le Maire rappelle au CM le projet d'aménagement du square L'HERMINE et présente les devis d'études de maîtrise d'œuvre. Après délibération, le CM retient le bureau d'étude PLCE (Plouër Sur Rance).

Subventions 2021 : Le CM décide comme les années passées d'attribuer des subventions à différents organismes, associations et collègues (la liste peut être consultée en mairie).

Devis logiciel petite enfance : M. le Maire présente au CM un devis pour la migration du logiciel petite enfance de chez BERGER LEVRAULT : après délibération, le CM propose de revoir le tarif de la formation et de demander un devis à un autre fournisseur.

PELE – MELE :

1 – Vente de cartes de pêche étang de Loziers : elles sont disponibles au VIVECO et au café HAZARD à Quesnon.

2 – Choucas : malgré les travaux réalisés sur le clocher par la municipalité, la colonie de choucas des tours est encore très importante cette année sur la commune. N'hésitez pas à remonter en mairie **tous les dégâts que vous pouvez constater** afin d'en informer les services de la préfecture.

3 – Camp jeunes 11-15 ans à Glomel du 28 juin au 2 juillet organisé par Familles Rurales. Places disponibles. Inscriptions jusqu'au 5 juin en mairie ou par mail emeline.durot@famillesrurales.org

4 – ALSH Familles Rurales été. Ouvert aux enfants de 3 à 11 ans, du 7 juillet au 6 août. Permanence pour inscriptions le samedi 19 juin de 10h à 12h au local des jeunes (salle des associations)

DATES A RETENIR :

Horaires de la mairie :

Accueil du public du mardi au samedi de 8H30 à 12H30.

Permanences :

Maire / Conseiller Départemental : sur rendez-vous les mardis et vendredis après-midi, le samedi de 9H00 à 12H00.

Permanence des adjoints sur rendez-vous.

Horaires de la Bibliothèque :

Tous les mercredis de 15h00 à 17h30
et samedis de 10h30 à 12h00

Dinan Agglomération vous accueille pour vos démarches à la maison du développement à Caulnes les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 8H30 à 12H30.

Conciliateur de justice : M. Jean Pierre BLONDEL se tient à votre disposition le 1^{er} Mardi de chaque mois à la maison intercommunale de Caulnes sur Rendez Vous (Tel 02.96.88.70.30 ou 06.37.62.87.97)

Rappel : vous pouvez recevoir les informations de la commune sur votre smartphone grâce à l'application Centolive

Permanence Aide à l'usage du numérique et aux démarches en ligne :

GRATUIT ET SANS RENDEZ-VOUS ! OUVERT A TOUS ! Un médiateur numérique vous aide dans vos démarches les 1^{er} et 3^{ème} mercredis de 9H00 à 12H00. *Partenariat avec Familles Rurales.*
Prochaines permanences : les 2 et 16 juin

Point Conseil Budget :

GRATUIT ET SANS RENDEZ-VOUS ! OUVERT A TOUS !
Le deuxième mercredi du mois de 9H00 à 12H00

Vous pouvez d'ores et déjà contacter : Séverine CHAMPAGNAT, Conseillère en Economie Sociale et Familiale au 07.69.04.02.37. ou au 02.96.33.00.94.
Renseignements également en mairie : 02.96.83.12.31.
Partenariat avec Familles Rurales.
Prochaine permanence : le 9 juin

Permanences du Secours Populaire :

une épicerie solidaire ouvre ses portes les 1^{er} et 3^{ème} mercredis de chaque mois de 14H00 à 16H30 à la Maison des Associations, rue Valaise à Caulnes –
Renseignements sur place ou au 07.84.39.25.35.
Prochaines permanences : les mercredis 2 et 16 juin

Permanences du Secours Catholique :

une boutique solidaire est ouverte à tous à Broons les 1^{er} et 3^{ème} mercredis de chaque mois de 14H30 à 17H00 au 41 rue de Brondineuf à Broons –
Vous y trouverez des vêtements bébés, jeunes enfants et jouets
Renseignements au 02.96.84.62.48.
Prochaines permanences : les mercredis 2 et 16 juin

Festivités / Vie des associations Juin :

Samedi 19 juin : Rougail saucisse de l'école à emporter

Dimanche 13 juin : AG USP 11 H 00

Messes :

Dimanche 27 juin à 10h30 à Plumaugat

Don du sang :

Lundi 28 juin, salle des fêtes de Caulnes. Merci de prendre RDV sur : dondesang.efs.sante.fr

Numéros d'urgences / numéros utiles :

Pompiers : 18 / Gendarmerie : 17 / SAMU : 15
Appel d'urgence depuis votre fixe ou votre mobile : 112

COVID 19 : Une plateforme téléphonique, accessible au 0800.130.000 (appel gratuit depuis un poste fixe en France, 7 jours sur 7, 24h/24) permet d'obtenir des informations sur le Covid-19 et des conseils non médicaux.

Vigilance renforcée vis-à-vis des violences conjugales et intrafamiliales en période de confinement :

Le confinement à domicile peut créer un terreau propice aux violences conjugales intrafamiliales. Pour protéger et soutenir au mieux ceux qui en sont victimes, plusieurs dispositifs ont été mis en place.

La plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes <https://arreteonslesviolences.gouv.fr/> est opérationnelle 24h/24 et 7jours/7. Elle permet aux victimes de dialoguer en direct et de manière anonyme avec des policiers et des gendarmes spécialement formés et de pouvoir bénéficier d'assistance et de conseils.

Le 39-19 pour un conseil, une orientation ou signaler un fait de violence ; numéro gratuit fonctionnant du lundi au vendredi de 9h à 12h, ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés de 9h à 18h.

ESPACE FEMMES

Espace Steredenn – 1 route de Dinard à Dinan
Tél. : 02.96.85.60.01 Site Internet :
<http://www.espacefemmes.steredenn.org>

ASAD Méné Rance, Services aux personnes

16 Rue de Dinan – 22350 – Caulnes – 02 96 83 98 70

ASSISTANTE SOCIALE

Adresse : Maison Intercommunale, 10 rue Ville Chérel,
22350 Caulnes Tél. : 02.96.80.00.80

Dimanche 20 ET 27 Juin :

Élections Régionales et Départementales à la salle des Associations rue de Caulnes
(pour voter vous devez vous munir d'une pièce d'identité avec photo)

Votre procuration en 4 étapes



1

Effectuez votre demande en ligne et conservez le numéro de référence de dossier



2

Rendez-vous en commissariat ou en brigade de gendarmerie pour valider votre procuration, muni(e) de votre numéro de référence et d'une pièce d'identité



3

Recevez la confirmation de votre procuration par courriel



4

Prévenez la personne à qui vous donnez procuration

